

210C0613
FR0000064438-DIV10

7 juillet 2010

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

OTOR

(Alternext)

L'Autorité des marchés financiers a été informée par les sociétés DS Smith Plc et OTOR des caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat obligatoire que DS Smith Plc envisage de déposer sur les titres de la société OTOR¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres OTOR sont applicables.

¹ Cf. communiqué diffusé le 7 juillet 2010 par DS Smith Plc, The Carlyle Group et OTOR.